À TOUT POINT DE VIUZ

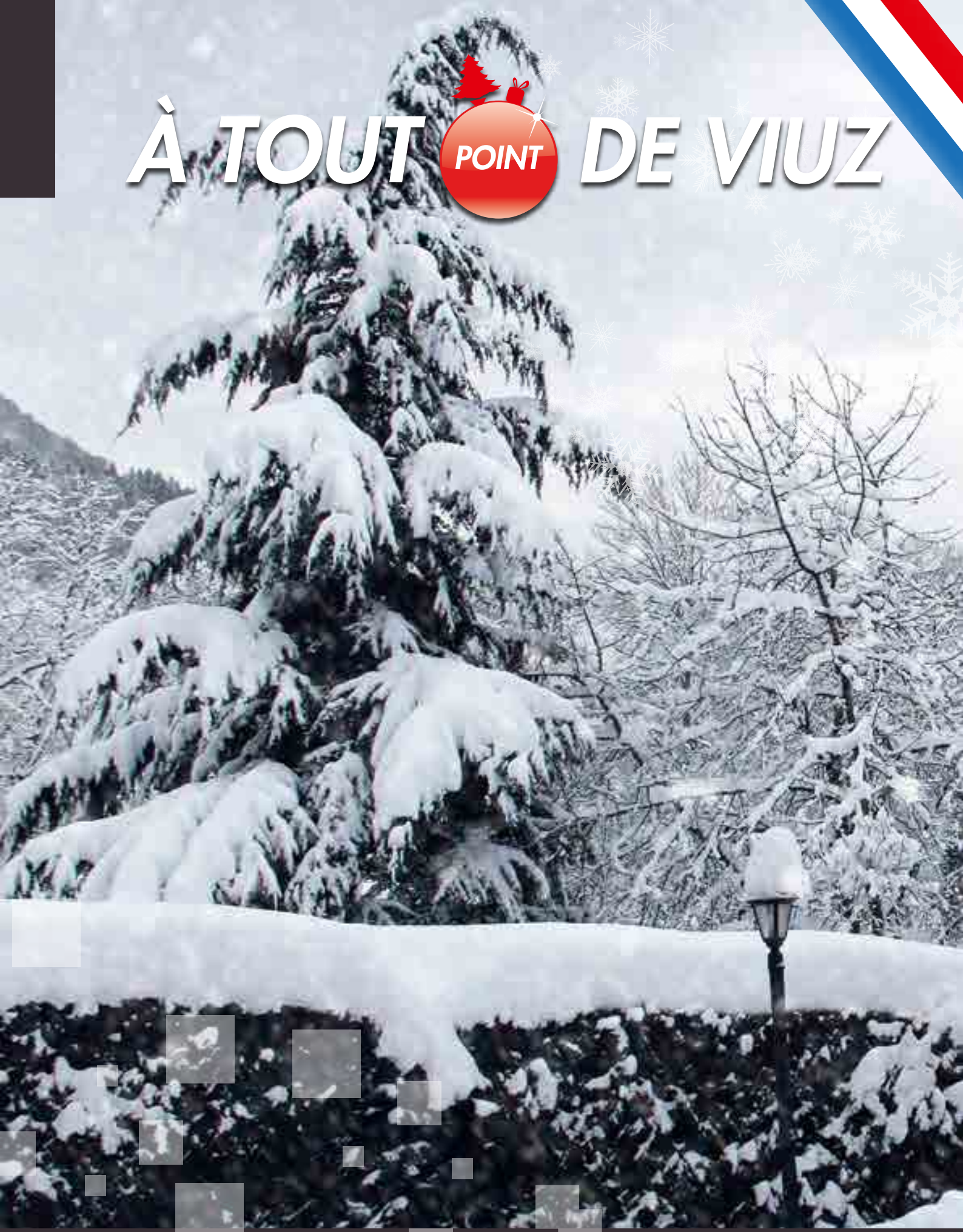

Bulletin municipal d'information N° 28

HIVER 2015

Sommaire

Le mot du Maire 3
Les travaux en général 4
Gymnase où en sommes-nous ? 4
Révision du PLU - Compétence eau 5
PADD - PLU 5
Travaux - bâtiments 6
Les Brasses 7
Le plan communal de sauvegarde 8
Ad'Ap 8
Cérémonie du 11 novembre 9
Les brèves du CCAS 10
Clap de fin pour les jeunes du CMJ 10
Ecole le changement - PEdT 11
Effectifs des établissements scolaires 2015/2016 11
CC4R ces 6 derniers mois 12
Recensement rappel 13
OMA 13
Jeux intervillage de Saint-Jeoire été 2015 14
Une AMAP à Viuz-en-Sallaz 15
Ça bouge dans nos bibliothèques ! 16
Dégâts de la faune sauvage 16
Le lac du Môle 17
La Renouée du Japon 18
Un peu d'histoire 19
Pleins feux sur nos entreprises - L'entreprise Gervais 20 - 21
Oncoléman 22
Infos pratiques - Etat civil 23
Nouveaux commerçants 23
Agenda des festivités 24
Numéros utiles 24

Bulletin Municipal N° 28

Editeur de la publication : *Commune de Viuz-en-Sallaz • Mairie • 74250 Viuz-en-Sallaz*

Directeur de la Publication : *Le Maire - Serge PITTET*

Responsable de la Rédaction : *Régine DUCHÊNE GRUNACKER*

Rédaction : *Le Conseil Municipal*

Photo de couverture : *RDG - Viuz-en-Sallaz le 02/02/2015*

Remerciements
pour les articles et/ou le crédit photos
Daniel BRISARD, Françoise C., Patrice CHABOUD, Chloé DURDILLY, La Société GERVAIS Cyrielle GOY, Dominique PIROELLE, Claudine RANVEL, Michel ROUTHIER, Denis THEVENOD, Shutterstock

Création, mise en page et impression :
CTR Imprimerie - Imprimé en 2 500 exemplaires.

Le mot du Maire

Par un référendum en avril 1860, la Savoie a décidé de se rattacher à la France.

Depuis, notre département fait partie de la république indivisible française. Ce petit interlude a pour objectif de rappeler à certains habitants de Viuz que la Haute-Savoie, et Viuz-en-Sallaz plus précisément, bien qu'encore privilégié par son économie, son tourisme… et ses frontaliers, est à ce titre concerné par le marasme économique national.

La dégradation de la situation financière de la Commune ne cesse de me préoccuper. Cette situation ne résulte pas seulement de la baisse des dotations de l'Etat mais aussi des subventions du département et de l'augmentation du FPIC (fonds national de la péréquation des ressources intercommunales et communales) impôt déguisé que la commune doit payer.

L'Etat, comme chacun le sait, vit au-dessus de ses moyens depuis trente ans au point qu'il doit emprunter pour assurer son financement. Il a trouvé plus facile de ponctionner les collectivités locales bien gérées pour aider à son redressement.

A cela se sont ajoutés le financement des rythmes scolaires et la réforme de la DGF (dotation globale de financement). Le tout devait représenter pour 2016 une baisse importante de ressources d'environ 500 000 euros : ce qui se traduisait par une économie du même montant à faire, coûte que coûte, sur les dépenses de fonctionnement. Je parle à l'imparfait de l'indicatif car le gouvernement a reporté cette réforme à 2017 ! Néanmoins pour 2016, la baisse des ressources sera la même que 2015 soit 400 000 euros ce qui est déjà très important.

Et oui… ! Tout ce développement pour rappeler à certains de nos concitoyens qui semblent ignorer que la situation économique nationale rejaillit sur la Haute-Savoie et bien évidemment sur Viuz-en-Sallaz.

La commune n'a pas le pouvoir de réduire toute la misère du monde ni d'assurer la prospérité de certains. Mais son rôle est capital pour créer les conditions élémentaires du « bien vivre ensemble ». Autrement dit de délivrer par son initiative, ses services et l'exemple de ses dirigeants, ce sens du bien commun qui est essentiel à la cohésion sociale de la cité. Et de permettre à chacun d'exercer ses droits et ses devoirs au sein de la collectivité, nul ne pouvant prétendre vivre comme si les autres n'existaient pas. Je vous laisse méditer !

Le moment est venu de vous présenter mes vœux, mais je ne peux, que vous faire part de l'émotion que j'ai ressenti, comme vous tous, lors des attentats de l'année 2015.

Mais il faut continuer à vivre, normalement ou peut-être plus intensément encore, pour construire avec nos enfants un avenir respectueux des principes fondamentaux de la République Française.

Joyeuses fêtes à tous et Meilleurs Vœux.

Serge PITTET, *le maire*

Le Maire,
son Conseil Municipal
et le Personnel Communal
vous présentent
leurs meilleurs vœux
pour la nouvelle année.

Les vœux du maire se dérouleront le vendredi 8 janvier à 19h00 à la salle des Fêtes François CHENEVAL-PALLUD

Les travaux en général

Les intempéries de début mai avaient causé d'importants dégâts sur nos routes. Les réparations ont occasionné des dépenses qui ont largement amputé le budget initialement prévu pour la réfection annuelle des bandes de roulement. Aussi, cette année il a fallu se contenter du rebouchage des nids-de-poule et de bi-couche (revêtement gravillonné) afin de gérer les nombreuses urgences. Les baisses programmées des subventions d'Etat, nous imposeront dans les années à venir à réduire considérablement nos investissements. Néanmoins la volonté de la municipalité est de poursuivre les aménagements routiers en matière de sécurité, de stationnements et de déplacements piétonniers. En 2016, nous réorganiserons le parking en haut de la salle des fêtes avec le dévoiement de la route, pour sécuriser les piétons lors des manifestations.

Pascal POCHAT-BARON, 1er maire adjoint

Gymnase où en sommes-nous ?

Le dojo a été livré à l'association du Judo Club de Viuz-en-Sallaz le 10 juillet dernier.
Les locaux de stockage situés au sous-sol du bâtiment ont également été remis aux associations du football, du ski-club, de la Maude, du judo-club, du basket et du telemark, pour leur permettre d'entreposer le matériel nécessaire à leurs manifestations ou à leurs activités.

Mais, en ce qui concerne le gymnase, l'action déposée en justice suit son cours : le 18 novembre dernier, un expert judiciaire désigné par le Tribunal Administratif de Grenoble a procédé à l'expertise de malfaçon et de conception. Son rapport sera remis aux juges du Tribunal Administratif de Grenoble dans des délais non communiqués à l'heure où j'écris cet article. Espérons que ceux-ci soient le plus courts.

Pour autant, au regard de la durée de la procédure judiciaire, du coût qu'elle implique, des risques de recours en appel de la décision rendue et des travaux à effectuer, je n'ose pas donner une date de livraison définitive du gymnase.

Sachez bien que je regrette cette situation qui toutefois aurait pu trouver une solution amiable, si les personnes mises en cause avaient été coopératives et conscientes des désagréments causés aux clubs sportifs et aux écoles.

Je saurai m'en souvenir pour les projets à venir… !

Serge PITTET, le maire

Révision du PLU – Compétence eau

Le PADD

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est terminé, projet qui tient compte des lois en vigueur. Densification, lutte contre l'étalement urbain, protection des espaces agricoles et naturels, tels sont les grands principes voulus par le législateur. Cela nous impose une réduction considérable des surfaces urbanisables. Le conseil municipal réuni en session ordinaire le 17 septembre 2015 a débattu autour de ce PADD. Puis ce projet a été présenté à la population en réunion publique, le 25 septembre 2015.

Dans le respect des orientations définies par ce PADD, le travail des élus se porte désormais sur le zonage et la transcription réglementaire. De nombreux secteurs à enjeux, seront soumis à des Orientations d'Aménagements et de Programmations (OAP) afin de respecter et de maîtriser les 1,5 % de croissance démographique annuelle, prévus pour les 15 prochaines années. Parallèlement, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la Commission Départementale de la Nature du Patrimoine et des Sites (CDNPS) étudient notre PADD. Si leur avis est favorable, le conseil municipal arrêtera ce projet.

Le dossier sera alors remis aux Personnes Publiques Associées (PPA) pour consultation et surtout devra être approuvé par la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA), présidée par M. le Préfet. Viendra ensuite l'enquête publique, où chacun d'entre vous pourra venir en mairie pour consulter le dossier, et émettre un avis. Nous ne manquerons pas de vous communiquer le plus largement possible les dates de cette enquête publique (prévue durant le mois de mai).

Transfert de la compétence eau

Début 2014, nous avions transféré la compétence assainissement au SRB afin d'être plus performants en matière de collecte et de traitement des eaux usées, tout en maîtrisant le coût pour l'usager. Pour rappel le SRB, est le Syndicat Rocaille Bellecombe qui regroupe 18 communes pour un total de 35 000 habitants.

C'est dans cet esprit que nous travaillons, depuis le début de ce mandat, avec le Syndicat des Eaux de Peillonnex et alentours. Former une structure pertinente, à l'échelle d'un bassin-versant, pour gérer la ressource en eau de façon plus durable. Changements climatiques et croissance démographique de la Haute Savoie sont les enjeux dont nous avons à faire face aujourd'hui, pour ne pas subir le manque d'eau demain. Dès janvier 2016, la compétence intégrale de l'eau sera transférée au Syndicat des Eaux de Peillonnex, composé de Faucigny, Marcellaz, Peillonnex, et Viuz-en-Sallaz.

Les communes qui nous entourent, Saint-Jean de Tholome, La Tour, Ville-en-Sallaz et Bogève, étudient la faisabilité d'une intégration en 2017.

Quels changements pour l'usager

Aucun, si ce n'est l'entête de sa facture d'eau.
Le personnel communal du service de l'eau de Viuz en Sallaz est transféré au syndicat et continuera comme aujourd'hui, à gérer et entretenir le réseau d'eau. La Mairie restera l'interlocuteur pour répondre aux questions de chaque usager. Le prix du m³ d'eau n'augmentera pas et devrait même baisser progressivement.

Pascal POCHAT-BARON, 1er maire adjoint

PADD – PLU

Une urbanisation la plus économe possible en foncier

Respecter la typo - morphologie urbaine de la commune tout en diversifiant les formes d'habitat.

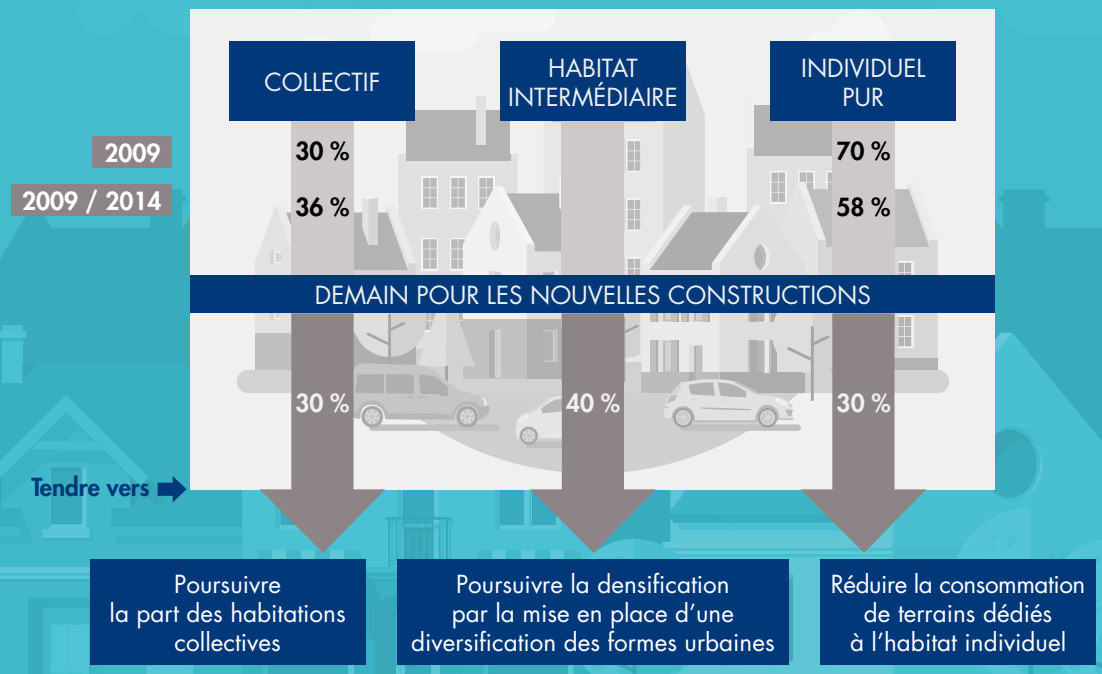

Espaces & Mutations - Viuz-en-Sallaz – 5 juin 2015 - reprise PADD

Travaux – bâtiments

Durant le 2e semestre 2015 se sont terminés les travaux d'aménagement du trottoir et de la zone de tri sélectif semi-enterrée dans le prolongement du parking du complexe sportif.

Pendant cette période nous avons également avancé sur le projet de transfert de la poste dans les locaux de la commune derrière le supermarché CASINO.

En parallèle, nous travaillons sur la réhabilitation de l'ancien dojo. Un bureau d'études élabore des propositions d'aménagement. Au préalable, il a rencontré les futurs utilisateurs et les membres du conseil municipal afin de cerner au mieux les besoins futurs. Ces travaux verront le jour en 2016.

Nous réfléchissons encore à la possibilité de réhabilitation de la maison Saint-François derrière la mairie ainsi qu'au bâtiment des Evêques (ancienne MJC) en haut de l'Avenue de Savoie.

Pierre VALENTIN, adjoint au maire en charge des travaux - bâtiments

Importants investissements sur le Massif des Brasses en 2015

Ce sont, d'une part, de nombreux travaux de contrôle de sécurité qui ont été accomplis sur les remontées mécaniques. Ainsi, le télésiège château Cornu a subi une grande visite de contrôle. Les réducteurs des téléskis des Rhotys et du Crepyr ont été révisés. Le câble du téléski « Baby Chaîne d'Or » a été changé. Toutes les pinces du télésiège des Chenevières ont été démontées et contrôlées. Pour les autres remontées, c'est un entretien courant qui a été réalisé. L'ensemble de ces opérations représente un montant proche de 500 000 euros.

D'autre part, suite aux importantes précipitations du printemps, des réparations ont été effectuées pendant l'été, sur les abords des ruisseaux qui ont débordé et les talus qui ont subi de nombreuses coulées.

Enfin, les plus gros investissements concernent le domaine des Places. En effet, ont été réalisés le terrassement et la pose d'enneigeurs sur les pistes Les Rothys, Le Crépyr et Les Bons. Le chalet du télésiège a été agrandi dans le but d'accueillir le compresseur et permettre le rangement du matériel. Le montant des travaux est de 700 000 euros, avec une prise en charge à hauteur de 40 % par le conseil départemental (Plan Tourisme).

Ces nombreux aménagements et l'arrivée de la neige de culture aux Places, permettront aux skieurs, d'accéder au parking des Places, durant toute la saison, sans déchausser les skis. Ces investissements ont également incité un restaurateur à formuler une demande d'ouverture d'un snack au bas des pistes. Ce nouveau commerce devrait être opérationnel dès cet hiver.

Enfin, cet automne nous avons procédé au ramassage des cailloux et au broyage de végétaux sur les pistes avec le concours des ski-clubs, de l'ESF, des habitants bénévoles et du personnel permanent de la station.

Concernant le ski de fond, nous avons entrepris une campagne d'élagage des arbres le long des pistes pour permettre aux dameurs de travailler dans de meilleures conditions.

Nous vous attendons nombreux cet hiver pour découvrir ces améliorations et espérons que vous en serez satisfaits.

Pierre VALENTIN, président du Syndicat des Brasses

Le plan communal de sauvegarde (PCS)

La protection des populations à l'échelle de la commune

Dans le cadre de la protection des populations, le Code de la Sécurité Intérieure, permet aux maires de se doter de moyens efficaces pour gérer toute situation de crise grâce à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui est le premier maillon du plan ORSEC, à l'échelle de la commune.

Le contenu du Plan

Adapté aux moyens dont la commune dispose, il comprend à minima :

- Le document d'information communal sur les risques majeurs.
- Le diagnostic des risques et des vulnérabilités locales.
- L'organisation assurant la protection et le soutien de la population qui précise les dispositions internes prises par la commune afin d'être en mesure, à tout moment, d'alerter, d'informer la population et de recevoir une alerte émanant des autorités.

Ces dispositions comprennent notamment un annuaire opérationnel et un règlement d'emploi des différents moyens d'alerte susceptibles d'être mis en œuvre.

- Les modalités de mise en œuvre de la réserve communale de sécurité civile quand cette dernière a été constituée.

La commune s'emploie à rédiger et à mettre en place le plan communal de sauvegarde qui a déjà été validé par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).
Il devra être approuvé par le Conseil Municipal et la Préfecture.
Nous ne manquerons pas de vous informer de sa mise en place.

Monique Moenne, maire adjoint en charge de cadre de vie

Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée)

La mise en accessibilité des bâtiments communaux

Comme tout propriétaire d'ERP, Etablissement Recevant du Public, la Commune a déposé, en septembre dernier, son « Agenda d'Accessibilité Programmée ». Ce lourd dossier, élaboré par le bureau d'études de la Commune, recense tous les travaux nécessaires pour une mise en accessibilité complète des bâtiments communaux. Le patrimoine de la Commune est composé de plus de quinze bâtiments recevant du public (Mairie, écoles, cantine scolaire, église, salle des fêtes, complexe sportif…). Si le complexe sportif, tout neuf, respecte bien évidemment les dernières normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR), d'autres bâtiments anciens doivent faire l'objet d'une mise aux normes coûteuse.

Les travaux de mise en accessibilité PMR seront donc échelonnés en fonction des priorités et des contraintes budgétaires. Certains petits aménagements pourront être réalisés rapidement : signalétique au sol, acquisition d'un kit monte-escalier.

D'autres travaux d'installation d'ascenseurs (école primaire, musée paysan) seront programmés dans les meilleurs délais car ils concernent des bâtiments qui reçoivent un jeune public nombreux. L'installation d'une plateforme élévatrice d'accès à l'entrée de l'église a également été étudiée. Enfin, les travaux de construction d'un bâtiment périscolaire (ancien dojo) tiendront compte des nécessités d'avoir des cheminements piétons accessibles PMR entre les différents bâtiments scolaires et les différentes cours.

Sur la voie publique, déjà en 2010, à l'occasion des travaux de réaménagement du centre-bourg (place du village, trottoirs), les commerces de l'Avenue de Savoie ont été mis en accessibilité PMR. Cette question de l'accessibilité PMR est l'occasion de rappeler au respect des places de stationnement PMR qui existent à proximité des commerces et bâtiments communaux.

Nicolas PITTET, directeur général des services

Émouvante cérémonie du 11 novembre

Pour la commémoration du 11 novembre, une foule importante a assisté à la cérémonie devant le monument aux morts, présidée par le maire Serge PITTET.

A ses côtés, les élus du conseil municipal, Maxime DAS NEVES maire du conseil municipal jeune, Catherine MARIN présidente du Souvenir Français, les maires ou représentants des communes environnantes, les porte-drapeaux, les associations d'anciens combattants (UDC-AFN, FNACA), les pompiers entourant les jeunes sapeurs-pompiers, la gendarmerie, des écoliers accompagnés de leurs parents et un public recueilli.
La Cécilienne apportait son concours musical à cette cérémonie.

Au préalable, l'assistance s'était rendue au cimetière où étaient déposées des gerbes sur les tombes des six poilus « Mort pour la France » durant la guerre de 1914-1918 et inhumés au cimetière communal.

Un instant de recueillement et un dépôt de gerbe furent également respectés au passage devant la tombe de Zéphirin CHENEVAL-PALLUD, maire de Viuz-en-Sallaz de 1896 à 1945, soit durant les deux guerres mondiales 14-18 et 39-45.

Au cours de l'année 2015, ces tombes ont été rénovées et restaurées, soit par la famille, soit par la commune.
Cinq tombes sans concession sont devenues Patrimoine Communal et une tombe restera concession perpétuelle de la famille.
La présence des descendants (petits-enfants, arrières-petits-enfants, petits-neveux, arrières-petits-neveux ou petits-cousins) fut très appréciée à cette cérémonie du souvenir par le maire et les élus.

Le verre de l'amitié offert en mairie clôturait cette cérémonie. Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de cette émouvante commémoration.

Jean-Pierre CHENEVAL, maire adjoint en charge de l'aménagement du cimetière

Les brèves du CCAS

CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales

Cette commission est composée de **Véronique ALEXANDRE**, **Stéphane BRUNA**, **Joëlle CHEMINAL**, **Anne Marie GIRARD**, **Nadia LAOUFI**, **Yvette PITTET**, **Dany SANTI**, **Dominique TURCAT** et **Josette LABAYE** Maire Adjoint. Pour votre information : la fonction du CCAS est essentiellement d'intervenir auprès des familles ou personnes seules pour la constitution de dossiers administratifs, courriers divers, demandes de logement, aides financières pour une situation exceptionnellement difficile, signalement d'un problème de comportement au sein d'une famille, besoin d'écoute, de renseignements, d'interventions au domicile, relations avec les administrations ainsi que l'organisation de la journée de gala pour les Aînés, les colis, les visites à l'hôpital de la Tour pour les résidents de Viuz-en-Sallaz un peu isolés, les colonies de vacances, le 1er mai, la fête des mères aux serres, la gym douce, le Noël des écoles, etc.

Depuis cet été :

Colonies de vacances

Juillet – Août deux mois chauds et ensoleillés. C'est une trentaine d'enfants de Viuz-en-Sallaz qui ont flirté avec l'océan et la grande bleue dans des centres adaptés pour la plage, la plongée, et bien d'autres activités. Une semaine à PARIS pour d'autres enfants qui voulaient découvrir la capitale, ses environs comme le château de Versailles, les péniches sur la Seine et le feu d'artifice du 14 juillet. La Corse fut un enchantement pour les ados : découverte de la plongée et des fonds marins. Quelques petits « 5-7 ans » ont découvert le séjour colonie d'une semaine dans notre région mais en se séparant de papa maman !!! Une belle expérience.
Encore cette année, le CCAS s'est investi pour établir les dossiers d'inscriptions et les demandes d'aides, sans oublier les familles les moins aidées afin de donner un coup de pouce pour des séjours qui représentent un budget important pour chaque famille.

Siel bleu

Cours d'activité physique adaptée, tous les jeudis matin dans une salle de la MJCI : 1 heure de détente, de plaisir à partager dans la bonne humeur, et l'été si le temps le permet c'est autour du lac de la Tour que l'exercice a lieu ! Que du bonheur !

Noël des écoles de Viuz

Mercredi 16 décembre, après-midi, à la salle François CHENEVAL PALLUD, le Père Noël rejoint le clown Bovino et la marionnette Charlie pour un spectacle d'une heure offert à tous les enfants des écoles de Viuz-en-Sallaz. En fin de spectacle, le Père Noël ramasse les dessins et les lettres des enfants. L'équipe du CCAS donne une friandise à chacun au moment du départ, quel bel après-midi de fête !!!

Dons – aides

**PAIEMENT REPAS de cantine pour école primaire et collège
**Bons alimentaires et bons d'essence
**Paiement EDF afin d'éviter la coupure électricité pour une maman seule avec enfants, mais qui cherche du travail.
**Distribution de vêtements et chaussures chaudes pour les jours d'hiver à venir.

Age d'or

Mieux organisés pour le transport des adhérents le jeudi après-midi, nous allons à 13h45 et 17h45 prendre soin des mamies et papis pour qu'ils passent un bon moment à la salle des fêtes (dans leur salle aménagée avec cuisine) diverses activités, jeux, tricot etc. Merci aux personnes bénévoles qui n'hésitent pas à nous remplacer lorsque nos emplois du temps nous posent problèmes.

La Saint-Blaise

Si vous souhaitez partager cette belle journée avec nous notez sur vos agendas le **7 février 2016**, repas de gala pour les Aînés de notre commune. Un courrier sera envoyé au début de janvier 2016.

En attendant la nouvelle année la commission du CCAS vous souhaite de finir 2015 dans les meilleures conditions avec plein d'optimisme pour 2016.

Josette LABAYE, maire adjoint chargée des affaires sociales

Nous informons les personnes qui auront 70 ans en 2016, domiciliées à Viuz-en-Sallaz en résidence principale, mais ne votant pas sur la commune, qu'elles sont invitées à se faire connaître auprès de Josette LABAYE, cela afin de valider votre inscription pour participer au repas de la Saint-Blaise.

Clap de fin pour les jeunes du CMJ

Nos jeunes élus du CMJ n'ont pas chômé ces deux dernières années : avec un nouveau logo, l'organisation d'une grande chasse au trésor dans le centre bourg avec la participation des commerçants, la sécurisation des points de ramassage scolaire, leur participation assidue aux cérémonies nationales, un projet de pédibus et celui de bacs humanitaires, l'heure est déjà au bilan de fin de mandat.

Après avoir été conviés, à l'instar de leurs aînés, au Forum des Collectivités Territoriales, le 7 novembre, ils planchent désormais sur un projet vidéo, qui retrace leurs expériences, leurs projets, aboutis ou non, et leur vécu, avec Anouchka, l'animatrice du CMJ. Cette petite bulle vidéo sera présentée aux futurs électeurs et futurs candidats du prochain mandat, dont les élections* auront lieu le 30 janvier 2016.

D'ici là, ils auront vendu la soupe au marché de Noël pour une œuvre caritative, porté également le breuvage chaud aux aînés de la maison de l'Automne, puis un dernier rendez-vous les attend : la visite du Conseil Départemental à Annecy, avec un déjeuner en compagnie du Président Christian MONTEIL, suivi de la visite du CITIA (Cité de l'image en mouvement) et de la bibliothèque de séminaire.

Remercions d'ores et déjà ces jeunes citoyens pour leur engagement et leur implication dans la vie de notre commune !

Marie DEVESA, conseillère municipale

**Elections ouvertes aux enfants de CM1, CM2, habitant Viuz-en-Sallaz et scolarisés sur notre commune et aux élèves de 6e et 5e scolarisés au collège Gaspard MONGE.*

Ecole Le changement – PEdT.

Le changement, c'est… pour la rentrée scolaire !

Les équipes enseignantes des six écoles de la commune ont connu de nombreux changements lors de cette rentrée 2015/2016. Tout d'abord en maternelle, avec l'arrivée d'Emilie GRILLET qui occupe la cinquième classe (MS/GS), et à l'école élémentaire F. LEVRET c'est Sara MOREL qui travaille à mi-temps en classe de CM1/CM2. Nadège MORIN et Virginie BANCEL se partagent la classe de CE1/CE2/CM2 à l'école primaire de Sevraz et c'est Lucille BORREL (GS/CP) qui assurera l'intérim de direction dans cette même école en attendant le retour de Mme Nadia LETTERON. Céline LE TRESSOLER occupe la classe de CP/CE1/CE2 à l'école primaire de Boisinges. Enfin, Christelle GROS est nouvellement nommée à l'école primaire Sainte-Thérèse, ainsi qu'Elodie PELLET-BOURGEOIS à l'école élémentaire Saint-Joseph.

Pour l'anecdote, au vu des effectifs (cf tableau ci-contre) de l'école maternelle à la rentrée, on peut encore se demander quelles étaient les raisons qui poussaient les services de l'Education Nationale à réfléchir sur la création d'un nouveau poste, alors que sans l'ouverture de la 5e classe, les enseignantes se retrouvaient avec deux classes à 35 et deux classes à 36 élèves…

Du côté des équipements…

Les enseignants des écoles de Boisinges et F. Levret qui ont bénéficié de l'installation de VPI (Vidéo Projecteur Interactif) dans leur classe ont tenu à souligner la pertinence d'un tel équipement. Une prise en main aisée, une application possible dans tous les champs d'apprentissage, un moyen de faire interagir tous les élèves du CP au CM2 et de rendre les séances plus vivantes et motivantes. Si le fait de disposer d'une tablette de 2 m² dans sa classe favorise l'épanouissement, le développement de la créativité des élèves et leurs implications scolaires, alors nous pouvons dire, sans trop nous avancer que cet investissement n'était pas vain.

Avis très favorable…

C'est l'avis que M. GUITTON, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Bonneville a émis pour « la qualité de la rédaction et de la présentation du PEdT » (Projet Educatif Territorial) que nous avons finalisé cet automne. Outre le fait que ce document nous permettra de bénéficier des fonds de soutien (à hauteur de 50 euros par enfant et par an), il n'en demeure pas moins que ce dernier va nous permettre d'assurer une cohérence éducative sur notre territoire via une complémentarité des interventions (proposer tout au long de la journée des activités variées et de nature différente si possibles en temps scolaires, périscolaires et extrascolaires).

Si la réforme des rythmes scolaires insiste sur la nécessité de prendre en compte les besoins et les rythmes des élèves tout au long de la journée et de la semaine, gageons que le PEdT favorisera l'accès de tous les enfants à des activités qui contribuent à leur développement personnel, au développement de leur sensibilité et de leurs aptitudes intellectuelles et physiques, ainsi qu'à leur implication dans la vie collective. C'est ce qui est en train de se dessiner sur notre commune au travers des activités proposées sur la pause méridienne avec la mutualisation des personnels d'animation de la MJCI sur le temps de la cantine, des TAP (sans oublier le rôle prépondérant du personnel communal) et de la garderie périscolaire le Dahut. Toutes ces actions vont dans le même sens : proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

« Respect, écoute, coopération, équilibre, autonomie sont indispensables à la réussite du projet… »

Gérald VIGNY, maire adjoint en charge des écoles

Effectifs des établissements scolaires 2015/2016

Ecole maternelle	**142**
PS : Fabienne GAUDIN	29
PS/MS : Cécile MARAIS (directrice)/Mathilde VERVUST	29 (15+14)
PS/MS : Nathalie MONGELLAZ	27 (12+15)
MS/GS : Sylviane REYNAUDO	29 (6+23)
MS/GS : Emilie GRILLET	28 (9+19)

Ecole élémentaire François LEVRET	**143**
CP : Claire PETIT	24
CP/CE2 : Nathalie LEBRUN (directrice) /Audrey HULOT	20 (9+11)
CE1 : Claire CAVET	24
CE1/CE2 : Marie-Laure EHRHART	24
CM1/CM2 : Danièle LAROCHE / Sara MOREL	26 (13+13)
CM1/CM2 : Isabelle GAVARD	25 (13+12)

Ecole primaire de Sevraz	**30**
GS/CP : Nadia LETTERON (directrice)	11 (3+8)
CE1/CE2/CM2 : Nadège MORIN / Virginie BANCEL	19 (5+6+8)

Ecole primaire de Boisinges	**50**
GS/CM1/CM2 : Bruno CHEVASSU (directeur)	24 (14+5+5)
CP/CE1/CE2 : Céline LE TRESSOLER	26(10+10+6)

Ecole primaire Sainte-Thérèse	**79**
PS/MS : Isabelle FAVIER-BRON	31 (16+15)
GS/CP : Elisabeth BAUR (directrice) / Christelle GROS	25 (17+8)
CP/CE1 : Anne-Sophie DELOMEZ	23 (10+13)

Ecole élémentaire Saint-Joseph	**52**
CE2/CM1 : Isabel DA SILVA / Elodie PELLET-BOURGEOIS	26 (20+6)
CM1/CM2 : Séverine JORAT-LABIDALLE	26 (8+18)

PUBLIC	365
PRIVE	131
EFFECTIF TOTAL	**496**

CC4R ces 6 derniers mois

Actualités de la CC4R au 2e semestre 2015

Déchets :

En ce deuxième semestre, la CC4R s'est attachée d'une part à commencer à travailler sur la question délicate de la Redevance Spéciale qui sera progressivement appelée aux entreprises du territoire en lieu et place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères.
Nous avons également engagé le renouvellement du marché de gestion de nos déchetteries et nous étudions dans ce cadre l'hypothèse de la création d'une Société Publique Locale pour la gestion de l'accueil des usagers. Cela nous permettra notamment d'améliorer la qualité de l'accueil à l'égard des usagers tout en offrant un service à prix coûtant à la collectivité.
Nous réalisons également une étude sur le déploiement des containers de tri sélectif sur le territoire intercommunal. Cette étude est menée par le SIVOM de Cluses pour notre compte. Elle nous permettra de mieux cerner le remplissage des colonnes de tri, la pertinence de leur emplacement géographique et la nécessité de déployer de nouveaux sites.
Enfin, nous travaillons actuellement en concertation avec les communes pour réduire le nombre de points de collecte considérés comme dangereux pour les salariés de l'exploitant, en application des recommandations de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie compétente en matière d'accidents du travail.
Projet de ZAE et de déchetterie de Peillonnex :
La CC4R et son maître d'œuvre, le cabinet Merlin, travaillent actuellement sur les dossiers de demande de subvention pour la zone d'activités et pour la déchetterie.
Une fois les financements obtenus, le marché de travaux pourra être lancé. Nous escomptons un début de chantier à l'automne 2016.

Mise en réseau des bibliothèques :

Le réseau des bibliothèques est opérationnel depuis le mois de septembre. Le 3 novembre, la CC4R a lancé un système de navette entre les bibliothèques qui permet aux lecteurs ayant réservé des ouvrages dans les bibliothèques du réseau de récupérer aisément leurs livres sans avoir à se déplacer dans la bibliothèque d'origine.
Dans les prochaines semaines, la CC4R déploiera un portail internet accessible à tous les habitants du territoire. Il permettra de consulter en ligne le catalogue des ouvrages disponibles dans l'ensemble des bibliothèques du réseau. Ce portail donnera également accès à des informations sur les manifestations culturelles proposées dans les communes-membres de la CC4R et permettra par la suite aux lecteurs de disposer de ressources en ligne (outils de formation personnelle, médias,…).

Environnement et cours d'eaux :

En matière environnementale, la CC4R a poursuivi ses actions en lien avec le SM3A notamment en ce qui concerne les études sur la Menoge ou sur les « contrats corridors » avec la région Rhône-Alpes.
C'est ainsi qu'a été obtenue la création d'un poste de chargé de mission dédié à la Menoge et à ses affluents, cofinancé par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse, le coût résiduel étant réparti entre l'ensemble des collectivités concernées par les problématiques de ce cours d'eau.
Nous sommes actuellement dans l'attente de la version définitive du contrat Espace Naturel Sensible avec le Département de la Haute-Savoie. Ce document identifiera 5 ENS sur notre territoire pour lequel il sera possible d'engager des opérations de valorisation et de gestion, moyennant des engagements financiers chiffrés par le département.
L'ENS du Mont Vouan est le premier site à avoir fait l'objet d'une étude sur notre territoire. Les meulières étant classées Monument Historique, un projet de valorisation spécifique est envisagé sur ce site. C'est pourquoi nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un projet européen avec la région autonome du Val d'Aoste, intitulé « Pierres de Vie/Vies de Pierre ». Si nous sommes retenus par l'Union européenne, cela permettra de bénéficier de financements très importants pendant les 3 prochaines années pour permettre la réalisation des opérations prévues.

Agriculture :

La CC4R a porté durant l'été l'élaboration d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique sur le territoire de la CCFG, CCPR, CCAS et évidemment CC4R. Il s'agit d'un appel à projet lancé par la région pour l'attribution de fonds européens aux agriculteurs du territoire.
Cela permettra d'accompagner le développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
Le résultat de l'appel à projet est attendu début 2016.

Evolution de l'intercommunalité :

Suite à de nombreuses péripéties, la Communauté de Communes de la Vallée Verte a finalement refusé toute fusion avec la CC4R.
Les élus du territoire travaillent par ailleurs depuis près d'un an à l'élaboration d'un projet de territoire qui fixera les grandes orientations politiques et opérationnelles sur le restant du mandat pour la communauté.
Le schéma de mutualisation, obligation légale, est également en cours d'élaboration et sera proposé pour approbation finale au conseil communautaire du mois de décembre 2015.
Le 1er janvier 2016, la Communauté deviendra également compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. L'année 2016 permettra d'étudier le dimensionnement de ce nouveau service qui sera assuré par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords pour le compte de la CC4R.

Randonnée pédestre :

La CC4R a engagé début novembre le chantier de réalisation de sa boucle 1 de randonnée qui serpente sur les communes de Marcellaz, Peillonnex, Faucigny et Saint-Jean de Tholome. Cet ouvrage une fois terminé, sera accessible aux publics suivants :

- Randonneurs
- VTT
- Cavaliers
- Attelages

Le schéma directeur de randonnée fait également l'objet d'une refonte actuellement. Cela permettra d'améliorer la cohérence des projets de l'intercommunalité avec les sentiers entretenus et développés par les communes. Le schéma devrait être opérationnel au second semestre 2016.

La CC4R

Recensement rappel

RECENSEMENT de la population 2016

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre d'habitants dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux, la détermination des modes de scrutin mais aussi l'implantation des commerces, la construction de logements et le développement des moyens de transport.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

RECENSEMENT EN LIGNE : POSSIBLE ET ENCORE PLUS SIMPLE !
Plus de 3,4 millions de personnes ont répondu en ligne en 2015, soit une économie de 31 tonnes de papier. On a tous à y gagner !
Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site **www.le-recensement-et-moi.fr**

LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 21 JANVIER AU 20 FÉVRIER 2016

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
Plus d'information sur **www.le-recensement-et-moi.fr**

OMA

Un village animé !

Cette année, comme les années précédentes, l'Office Municipal d'Animation (OMA) de Viuz-en-Sallaz a permis aux danseurs de montrer leurs talents.

En effet, c'est sur des airs Disco, lors de la **soirée Disco** du 29 août 2015, puis de musette, que les Viuziens et personnes des villages alentour ont pu se retrouver pour venir s'amuser et danser.

La soirée musette, du 24 octobre 2015, était animée par l'orchestre de Monsieur Marino VALENTINO ; soirée au cours de laquelle les valses, paso, tangos, rocks se sont enchaînés… et où les convives ont pu manger un succulent repas préparé par le Traiteur du Haut Giffre (situé à Samoëns).

Puis, les « Viulis » ont pu venir se promener sur **le marché de noël**, le week-end du 5 et 6 décembre 2015. Différents commerçants se sont installés dans les petits chalets loués par l'OMA. On pouvait notamment y trouver de nombreux exposants (alimentaires, vin, bières, décorations,…) venus faire découvrir aux intéressés leurs produits, toujours très variés.

Le Père Noël était également présent et se promenait dans les allées pour le plaisir de tous, petits et grands. De nombreuses personnes se sont également réunies sous le chapiteau samedi soir autour d'un bon bol de soupe. Enfin, un vin d'honneur a été offert par la Mairie de Viuz-en-Sallaz le dimanche en fin de matinée.

Elodie COPPEL, conseillère municipale

Ces différentes manifestations organisées par l'OMA permettent d'animer le village et favoriser les rencontres. Afin de maintenir ces événements, les membres de l'OMA vous invitent à venir les rejoindre afin de renforcer leur équipe !

Jeux intervillages de Saint-Jeoire été 2015

« Nous sommes le dimanche 30 août 2015, il est 10h30, le soleil est au rendez-vous, et c'est parti pour cette énième session des jeux intervillages ! Direction Saint-Jeoire pour un petit-déjeuner offert par leur équipe. Retrouvailles avec les autres villages : Ville, Bogève, Saint-Jean de Tholome, La Tour, Onnion, Mégevette, Mieussy et Bellevaux.
L'équipe de Viuz est au complet avec : ANDRÉ Dimitri, CAMUS Maxime, CAMUS Valentin, GAVILLET Marie, GAVILLET Sylvain, GOY Maylis, LEFRANCOIS Marco, STAROPOLI Arnaud, STAROPOLI Audrey, ainsi que moi-même aux commandes de cette belle troupe. Direction les jeux en char, 4X4 ou van VW hippie pour notre équipe !

Une petite explication des jeux, histoire de faire le point pour l'après-midi, un repas copieux servi par la commune et il est déjà 14h !
Nous sommes fin prêts pour débuter cette belle après-midi.

Au programme :

- la joute : faire tomber son adversaire dans l'eau grâce à un coton-tige géant,
- le vélo : faire un parcours avec un seau rempli d'eau,
- les pompiers : faire un parcours en tenue de pompiers avec des poids à porter,
- les caisses : faire passer une caisse en bois parmi les joueurs et avancer caisse par caisse, pied par pied jusqu'à la ligne d'arrivée,
- le fil rouge : dernier jeu qui se joue avec toutes les équipes réunies. Immense parcours qui reprend une partie de chaque jeu.
  La fin de journée approche à grands pas, et le résultat des épreuves physiques est excellent : Viuz arrive premier !

Nous sommes tellement contents !
Ensuite vient l'épreuve des questions, 4 bonnes réponses sur 5 pour les membres de l'équipe. Les résultats sont très serrés…
Bellevaux se retrouve à la première place, suivi de près par Bogève. Nous décrochons la 3e place ex aequo avec Ville-en-Sallaz. Viuz-en-Sallaz est sur le podium !!! Une réussite face à la dernière place de 2014.

La destination pour 2016 est lancée : ce sera notre belle commune de Viuz-en-Sallaz qui animera les prochains jeux !
Nous remercions la commune de Viuz-en-Sallaz ainsi que Pascal, le gérant du pub O'Viuz pour la participation financière aux tee-shirts de l'équipe.
Maintenant nous avons du pain sur la planche pour nous préparer à accueillir les neuf communes environnantes.
Nous comptons sur les Viuziens inventifs, débrouillards et courageux pour concocter de super jeux.

A l'an prochain pour de nouvelles aventures sympathiques et sportives.

Cyrielle GOY alias Cap'taine Cy

Jeux intervillages à Viuz-en-Sallaz été 2016

Comme l'année 2015 a été un bon cru pour la dynamique équipe de Viuz-en-Sallaz elle est repartie de Saint-Jeoire avec une belle prime : l'organisation des jeux 2016 !
Les jeux intervillages seront donc organisés en 2016 sur notre commune autour du complexe sportif…

…le dimanche 28 août 2016

Nous recevrons les équipes de Bellevaux, Bogève, La Tour, Mègevette, Mieussy, Onnion, Saint-Jean, Saint-Jeoire et Ville-en-Sallaz.
Pour la réussite de cette journée conviviale nous avons besoin de bénévoles afin d'organiser et gérer les épreuves et tout ce qui va autour : sécurité, buvette, mise en place des jeux, contrôles, rangements etc.
Vous pouvez également vous inscrire pour faire partie de l'équipe de Viuz-en-Sallaz.

Pour ce faire, vous pouvez vous adresser à Grégory CHAMOT à la mairie de Viuz-en-Sallaz.
Nous comptons sur vous.

Maryse BOCHATON, maire adjointe en charge de la vie associative

Une AMAP à Viuz-en-Sallaz

AMAPortée fête sa deuxième saison

Qu'est ce qu'une AMAP ?

Une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) est un partenariat entre un groupe de consom'acteurs et un ou plusieurs paysans, ayant pour objectif de préserver ou de créer des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, c'est-à-dire une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine. Il s'agit aussi de permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits alimentaires locaux de qualité, en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits mais également aux producteurs de valoriser leur production.
En France, la première AMAP a été créée en 2001 et le concept s'est essaimé rapidement dans la région Rhône-Alpes et dans toute la France (environ 1 200 AMAP en 2010).
Elle permet ainsi de s'engager et d'agir collectivement pour une relation conviviale et sincère avec ses pairs à travers l'agriculture et l'alimentation ; l'AMAP permet ainsi d'apprendre à échanger, à se connaître et à se respecter, producteurs et mangeurs, dans nos différences d'approche, nos connaissances et relations à l'alimentation et à l'activité agricole.

Son fonctionnement

Constituée en association loi 1901, l'association ne tire aucun bénéfice de son activité et met tout en œuvre pour favoriser le développement de l'agriculture paysanne locale productrice d'aliments sains, ainsi que des liens sociaux entre les adhérents et les producteurs.
Ce partenariat se formalise par un contrat : les consom'acteurs s'engagent à acheter à l'avance une partie de la production du paysan partenaire, en échange de quoi, le producteur s'engage à livrer régulièrement des produits frais de qualité.

L'adhésion à l'association est obligatoire pour pouvoir conclure un contrat avec un producteur. L'adhésion couvre la saison d'avril à mars de chaque année.

Les distributions sont effectuées tous les mardis soir aux alentours de la salle François CHENEVAL-PALLUD.

Histoire d'AMAPortée

AMAPortée est née en 2014 pour soutenir l'installation de Colas DURDILLY en maraîchage sur Viuz-en-Sallaz. L'association a rapidement trouvé un vif succès avec 47 adhérents qui se partagèrent sa production par le biais de contrats saisonniers (27 paniers).
En 2015, l'association a le plaisir de voir l'activité maraîchère se développer non seulement avec l'augmentation du nombre de paniers mais aussi par l'installation d'un nouveau maraîcher Anthony DEPRET. A eux deux ils distribuent 43 paniers via l'AMAP et ce partenariat forme désormais les maraîchers du Vouan. AMAPortée compte pour cette saison 84 adhérents.

Elle se consacre aussi à la recherche de paysans, fromages de chèvre (Ferme de la Trappaz et Ferme des Barettes), vache (Ferme du Château), brebis (Ferme du Lochet) ; viandes et œufs (Ferme Mont Lapin), sirop et confitures de plantes (La marmite enchantée) et de pain (Au coin du feu)… neuf producteurs locaux sont regroupés au sein de l'AMAP afin de proposer des paniers de produits frais et variés pour tendre au respect de la charte de l'agriculture paysanne.

Le siège de l'association est situé au
1730, route des Verdets - 74250 Viuz-en-Sallaz.
Son site www.amaportee.fr présente les activités,
tous les contrats producteurs
et tous les documents officiels
(CHARTES, RÈGLEMENT INTÉRIEUR…)
Contact association@amaportee.fr
Le CA (Collectif d'Animation) est composé
d'Audrey BLATRIER la Coordinatrice,
Catherine PEILLOUD la Trésorière,
Philippe PARTAKELIDIS le Responsable Distribution
et Chloé DURDILLY la Responsable Communication.

AMAP

Ça bouge dans nos bibliothèques !

C'est intentionnellement que nous mettons ce titre au pluriel, en effet, depuis cet été, les 10 bibliothèques de la Communauté de Communes des 4 Rivières, la CC4R, peaufinent leur mise en réseau :

Le premier et gros chantier, en passe de s'achever, a été de doter chaque bibliothèque ou de modifier l'existant, d'un système informatique permettant de fonctionner ensemble via internet.

Un gros travail de choix du logiciel, de formation des salariées et des bénévoles, de saisie informatique des collections et de récupération des anciens systèmes.

Parallèlement, chaque bibliothèque a modifié son règlement intérieur pour unifier les règles de prêt et de retour, le montant et les conditions d'adhésion… les lecteurs auront ainsi accès aux collections des 10 bibliothèques avec un système de navettes bimensuelles, dès le mois de novembre. Cette première partie s'achèvera cet hiver avec l'accès au catalogue en ligne par le lecteur qui pourra consulter, choisir et réserver en ligne les ouvrages.

En plus de cet aspect technique et dans un deuxième temps, les bibliothécaires envisagent des animations communes sur l'ensemble de notre territoire.

Ceci est le résultat d'une décision des élus de la CC4R suite à un état des lieux de la lecture publique sur notre territoire. Nadine DANIELIAN a été embauchée pour coordonner la mise en œuvre de ce projet qui s'appuie avant tout sur la motivation des professionnelles et bénévoles des bibliothèques.

A la bibliothèque Cultur'évasion de Viuz, l'équipe de bénévoles s'est enrichie de plusieurs nouveaux membres qui se répartissent le travail selon les besoins, leurs envies et leurs compétences : tenue des permanences, achat de livres, animations, accueil des crèches et des écoles…

Pour cette rentrée 2015, nous avons exposé des extraits du livre de Marion Bisiaux, native de Viuz, « Carnet glacé », carnet de bord d'une expédition scientifique au Canada. Plusieurs classes ont pu apprécier ce témoignage et correspondre avec Marion autour de cette expérience.

Grâce au futur portail des bibliothèques, vous pourrez bientôt vous informer des actualités de l'ensemble du réseau.

Françoise C.

Dégâts de la faune sauvage

Chaque année, à la demande de la fédération de chasse, l'ACCA de Viuz-en-Sallaz participe à des comptages de cervidés (cerf, chevreuils). Ce comptage a pour objectif de suivre au mieux l'évolution de ces espèces et de pouvoir anticiper les dégâts sur les plantations communales et privées (dégâts à petite échelle par rapport à l'échelon national). Dans le même esprit, l'ACCA revoit son plan de chasse pour les sangliers afin de garder son équilibre dans la commune.
Cependant, il faut savoir que d'autres espèces, aux profils plus sympathiques, sont susceptibles de causer bien des désagréments à de nombreux particuliers, à la campagne mais aussi dans les espaces plus urbains.
Ce sont les renards, fouines, martres, corneilles et autres pies qui sont le plus régulièrement mis en cause. Ces espèces, prédatrices et très opportunistes, utilisent ce que notre société moderne leur met à disposition pour se développer davantage et dans des quantités qu'un milieu naturel seul ne pourrait tolérer.
Les problèmes posés sont divers : consommation de durite dans les moteurs des voitures, salissures, bruits et souillures dans les plafonds, cloisons et greniers, dégradations de joints de fenêtres, vols de fruits, prédations sur les volailles et lapins.. Sans parler de la disparition de la majorité des passereaux qui animent avec entrain nos haies, jardins et balcons.
Ces déprédations ne sont pas compensées financièrement. Cependant, elles peuvent justifier l'inscription des espèces concernées à la liste spécifique des espèces nuisibles. C'est cette inscription qui permet au préfet, le cas échéant, de prendre des mesures exceptionnelles de régulation et d'enrayer les problèmes.

Quatre motifs établis par le ministère de l'écologie peuvent justifier cette inscription. Ainsi, c'est à la faveur d'un arrêté ministériel que la liste des espèces nuisibles est prise par le département, pour trois ans, sur la base de critères dont le plus important reste celui des dommages causés aux activités humaines. En l'absence de classement, aucune intervention n'est possible pour arrêter ou prévenir ces dégâts. Le ministère de l'écologie étudie actuellement la liste des espèces à classer pour la période 2015-2017.
La Fédération des chasseurs et l'ACCA de Viuz-en-Sallaz se tient à votre disposition pour toutes informations à ce sujet.

Patrice CHABOUD, président de l'ACCA
Sébastien PELLET, conseiller municipal

Le lac du Môle...

On s'y retrouve en famille ou entre amis, on s'y promène, on y flâne, on y court, on y pique-nique, on y fait la sieste, on y pêche… Le lac du Môle est le rendez-vous incontournable des habitants de Viuz-en-Sallaz, mais aussi de toute la Communauté de Communes… Et même au-delà ! Mais connaissez-vous son histoire ?

Il existait à cet endroit une vaste étendue marécageuse constituée de roseaux, tourbières et buissons de saules, traversée et inondée par le ruisseau du Thy, limite naturelle entre les communes de Ville-en-Sallaz et La Tour. Mis à part quelques pêcheurs, chasseurs, le marais n'était pas très fréquenté. S'y aventurer sans le connaître avait pour risque de se laisser prendre dans la vase très épaisse ou tomber dans un des puisards sans fond bien caché dans les roseaux. Autrefois, les agriculteurs venaient y faucher pour la litière des bêtes. Le marais était peuplé de grenouilles, crapauds, canards, râles et poules d'eau.

Pourquoi un lac ?

En l'état cet espace ne présentait aucun intérêt pour le tourisme, aussi les communes de Ville-en-Sallaz, La Tour et l'Association des sociétés de Pêche du Faucigny se concertèrent et d'un commun accord décidèrent la mise en route un projet de lac, pour la baignade et l'alevinage

Nous sommes alors en 1960

La commune de Ville-en-Sallaz n'ayant pas les moyens d'acquérir tous les terrains nécessaires sur son territoire, les communes de St Jeoire et Viuz-en-Sallaz apportèrent leur contribution. L'Association des sociétés de Pêche du Faucigny assura le financement des travaux de curage et la construction du barrage sur le Thy en échange d'un droit à l'exploitation piscicole d'une durée de 30 ans. C'est ainsi qu'en 1967, c'est plus de 30000 m³ de vase, tourbe et terre qui sont déblayés. En octobre 1970, le lac est mis en eau. D'une superficie de 10 ha, s'étalant à moitié sur les communes de Ville-en-Sallaz et La Tour, et bien qu'à vocation piscicole, il fût prévu q'un tiers de sa surface serait réservé à la baignade et autres activités nautiques. A cet effet, en 1971 est créé le Syndicat Intercommunal pour l'Equipement Sportif et Touristique du Lac du Môle et de ses alentours mais en raison de contraintes environnementales (poissons, canards) et des aménagements nécessaires (parking, douches clôtures), le projet a été définitivement abandonné en 1997. De plus, après sondage auprès des personnes fréquentant le site, 92 % des personnes interrogées souhaitaient que le lieu reste un espace propice à la promenade et activité de pêche.

1976, la Société de Pêche construit sur le terrain du Syndicat un chalet qui abritera un garde-pêche chargé de l'entretien du plan d'eau. Il sera revendu au Syndicat en 1990.

Un lac menacé

Les années passent, quelques nénuphars arrivent pour embellir le lac. Ils deviennent peu à peu très envahissants. Plusieurs techniques sont employées pour freiner la prolifération : faucardage désherbant spécifique, vidange du lac, curage par travaux sous-marins, curage partiel à la pelle en 1997. Il faut se rendre à l'évidence : le milieu se referme.

Les études se succèdent : étude hydrologique sur le marais en contrebas, étude faunistique. On voudrait réhabiliter le marais, mais il y a urgence sur le lac.

En 2006, le Syndicat décide d'œuvrer concrètement car le milieu naturel se referme et l'utilisation due à la forte fréquentation devient de plus en plus anarchique. Le projet de revitalisation du lac et de ses abords est confié au Cabinet Uguet situé à Fillinges associé au Cabinet Biotec. Le projet se décline en fiches actions pour une réalisation sur 3 années. Il a pour objectif de créer des aménagements permettant de sauvegarder l'écosystème, de valoriser des zones sensibles en accentuant la protection de la nature, de découvrir et protéger le milieu naturel de la zone humide

Le lac est vidangé. Il est décidé d'effectuer un curage partiel par zones et de conserver la zone la plus marécageuse côté La Tour pour recréer une prairie humide traversée par un sentier d'interprétation. Le projet doit traverser deux parcelles privées. Il est proposé aux propriétaires une convention d'utilisation que ceux-ci acceptent sans réserves. Le cheminement peut ainsi prendre du recul par rapport à la berge initiale.
Le montant des travaux exécutés s'élève alors à 450923 euros H.T.

Dans ce projet, on décide aussi d'aménagements innovants, comme la création d'un cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite tout autour du lac, l'implantation de panneaux pédagogiques sur la faune et la flore locale, qui font le bonheur des enfants… et des plus grands, de créer un emploi saisonnier à temps complet et d'être un plus à l'offre touristique d'été en Partenariat avec Paysalp puisque le Syndicat a adhéré dans le cadre du projet européen Alcotra au projet « Patrimoines en Chemin : les pierres qui parlent ».

Interdit de donner du pain aux canards

Le lac du Môle abrite maintenant de manière permanente de nombreuses espèces, notamment des canards ou des poules d'eau, qui font le bonheur des enfants, toujours très enclins à leur donner du pain. De nombreux panneaux indiquent pourtant que c'est interdit.

Cette alimentation engendre en effet de sérieux problèmes de malnutrition à l'origine de déformations osseuses connues sous l'appellation « ailes d'ange ». Les oiseaux qui en sont affectés présentent leur dernière articulation des ailes tournée vers l'extérieur. Les oiseaux aux ailes d'ange sont ainsi complètement privés de leur capacité de voler. Il est par conséquent difficile pour eux d'échapper aux prédateurs ou même aux conditions météorologiques défavorables. Dépourvus de tout mode de défense, ils présentent une espérance de vie très limitée. De plus, la décomposition des restes de pain dans l'eau entraîne et favorise le développement de bactéries et de virus et augmente le risque de maladies aviaires. Attention donc ! Et merci de respecter ces consignes !

Bonne balade !

Marie DEVESA, conseillère municipale

Un grand MERCI à Claudine RANVEL, Maire Honoraire de Ville-en-Sallaz, pour ses précieuses informations.

La Renouée du Japon

Le long de la RD 907

Vous la croisez tous les jours… au bord des routes et chemins de la commune, tout le long du Foron des Palluds au Pont de Fillinges,… la Renouée du Japon (Fallopia japonica) cette invasive a colonisé la France, l'Europe. Elle figure sur la liste des 100 espèces exotiques envahissantes les plus nuisibles, liste établie par l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature)

L'élégante et fière Renouée

Un médecin hollandais qui s'était spécialisé dans l'importation de plantes orientales la rapporta du Japon en 1823. Comme pour la Berse du Caucase (cf Bulletin n° 26), elle fut importée essentiellement pour ses qualités ornementales : elle peut atteindre 1 à 4 mètres de hauteur, sa tige rappelle la canne de bambou, sa floraison automnale explose en de belles grappes de petites fleurs blanches et son nectar est aussi très riche.

Une reproductrice intarissable

Elle se reproduit à partir de fragments de ses rhizomes et de bouture de tiges, 1 cm de rhizome suffit à donner naissance à une nouvelle plante ! La renouée affectionne particulièrement les zones humides, les cours d'eau. Mais on la trouve aussi dans les milieux rudéralisés, bords de routes, alentours de jardins, terrains abandonnés.

La propagation des rhizomes est favorisée par l'eau qui érode les berges et transporte plus loin des morceaux de plantes, les animaux vont aussi y contribuer. Mais l'homme porte également une grande responsabilité à cette propagation, en déplaçant les terres contaminées par les renouées à l'occasion de travaux domestiques ou de génie civil, (construction d'habitations, de routes, de réseaux divers, aménagements de berges…) même vous ! en empruntant un chemin… un simple petit bout de rhizome coincé dans un pneu, une chaussure de randonnée… et la renouée poursuit son invasion… !

Au pont de Bucquigny

La belle : une arme de destruction massive pour les autres végétaux

Ses facultés d'adaptation sont exceptionnelles, elle ne laisse aucune chance aux plantes autochtones du territoire envahi. Une seule plante développe des rhizomes dans un rayon de 7 mètres et jusqu'à 3 mètres de profondeur. Son arme principale est indéniablement la qualité de ses rhizomes qui lui permet un développement vertigineux (jusqu'à 8 cm par jour) contribuant ainsi à la croissance rapide de ses larges feuilles, ce qui prive le sol de lumière, cette lumière étant indispensable au développement des autres espèces.

Pour gagner définitivement la bataille elle utilise même l'arme chimique… en émettant des substances toxiques dans le sol !

Cette invasion a pour conséquence de transformer l'environnement et priver la faune locale de ses ressources et de son habitat traditionnel.

Et comment arrêter cette prolifération ? Euh… ? !

A ce jour, aucune solution n'existe pour lutter efficacement contre cette plante !

Les produits chimiques ne donnent pas de grand résultat et surtout leur utilisation est fortement déconseillée quand la renouée est proche des cours d'eaux, or c'est justement son terrain de prédilection.

Au même endroit le 29 août 2014 (photo gauche) le 25 juin 2015 (photo droite)

La fauche répétée, (mini 4 fois par an) ralentit un peu sa vivacité mais n'est pas non plus la solution.

La seule chose à faire est d'éviter sa propagation

A chacun d'être vigilant : promeneurs, randonneurs, joggeurs, chasseurs, pêcheurs…

- Ne pas disséminer les plantes, ni les tiges coupées, ni les rhizomes
- Ne pas la transporter
- Ne pas la mettre dans le compost du jardin
- Si vous repérez une jeune pousse dans votre jardin, il faut immédiatement la retirer en prenant soin de ne rien laisser en terre et la mettre dans la poubelle domestique, bien entendu s'il s'agit seulement d'un ou deux pieds, pas d'un massif entier !

En espérant pouvoir trouver un jour une solution ou qu'un prédateur naturel ne se développe et vienne contrôler son expansion… ?

Régine DUCHÊNE GRUNACKER, maire adjoint en charge de la communication

Un peu d'histoire

Tricentenaire de l'éboulement dit « le déluge de Viuz » 1715 - 2015

A 5 km du bourg de Viuz-en-Sallaz, en bordure de la route montant en direction de Bogève, une catastrophe naturelle due à un glissement de terrain engloutira sur son passage trois hameaux.

Cet événement marquera durablement le paysage et son souvenir restera ancré dans la mémoire collective.

Dans le registre des décès en date du 25 juillet 1715 la relation écrite par M. PARIS, curé de Viuz-en-Sallaz de 1710 à 1727, nous retrace sur plusieurs jours le déroulement des événements.

Par la suite de nombreuses publications relatant ces faits viendront y puiser leurs sources.

Extrait du texte :

« Entre 3 et 4 heures du matin, se fit le grand éboulement de la montagne sur les trois villages des Fontaine, Grésar et Etrable qui commençant au sommet du Mont continua jusqu'au Foron et a renversé environ 300 poses que bois que terre avec la prise pendante, et a écrasé 20 maisons et péri 34 personnes… »

Cet éboulement a donné naissance à une légende dont voici un extrait :

« Un mendiant après avoir frappé à la porte de tous les habitants de ces villages n'aurait trouvé l'hospitalité que chez une femme malade et pauvre. Le soir avant d'aller prendre son repas il aurait dit à cette femme que si dans la nuit elle entendait du bruit il ne fallait pas qu'elle eût peur, le lendemain seule la maison de cette femme fut préservée… »

Le terrain éboulé servira par la suite de pâturage pour les bestiaux des villages voisins. Terrain communal très bosselé, il est aujourd'hui reboisé sous forme de sapinière.

Proche de l'éboulement au village des Palluds, un habitant fit construire une chapelle en 1717 sous le vocable de différents saints protecteurs « dans le but d'obtenir du ciel exemption d'incendie, de tempête, de mortalité du bétail et d'éboulement… ».

Cette chapelle restaurée à plusieurs reprises a toujours fière allure et elle mérite un petit détour.

Denis THEVENOD, pour les Amis de l'Histoire

L'Entreprise GERVAIS GILLES

Une entreprise familiale implantée à Viuz-en-Sallaz depuis plus de 40 ans.

Terrassement - VRD Aménagement

Historique :

En **1974**, Gilles GERVAIS lance son activité de terrassement. Il travaille seul et dispose de très peu de moyens mécaniques.
La Mairie de Viuz-en-Sallaz et quelques riverains sont alors les premiers à lui faire confiance et lui confier leurs projets.
Il installe d'abord son dépôt au lieu-dit Brenaz et embauche son premier salarié l'année suivante.
En 1983, Eliane, son épouse, vient l'épauler sur les aspects administratifs et comptables.

Souvenir du dépôt de Brenaz

L'accroissement de l'activité permet à Gilles d'embaucher progressivement d'autres salariés et de développer son parc de matériel pour répondre aux opportunités de nouveaux chantiers.

Et c'est en **1988** qu'il crée et installe la SARL GERVAIS GILLES dans la ZA Les Tattes – Rue de l'Industrie

Dépôt Zone Artisanale de Viuz-en-Sallaz

Dès 1990, Karine l'aînée de leurs 2 filles, rejoint l'entreprise familiale suivie en 2000 de Laure. Baignées depuis leur enfance dans le monde du BTP, Karine et Laure font leurs armes aux côtés de leurs parents et de leurs collègues, tant sur les chantiers qu'au bureau.

Depuis 2009, Karine et Laure ont repris le flambeau en créant la **SAS GERVAIS GILLES**, et peuvent compter sur le soutien permanent de leurs parents et collaborateurs.

Une entreprise familiale avec des valeurs fortes :

Depuis sa création, l'entreprise a construit et développé sa réputation grâce à la qualité de ses prestations et la compétence de ses équipes.

Aujourd'hui, la SAS GERVAIS GILLES compte 18 salariés qui partagent les valeurs de la famille GERVAIS :

- Un ancrage territorial
- Le goût du travail bien fait
- L'accueil et la disponibilité

Le savoir-faire reconnu de l'entreprise s'appuie notamment sur l'expérience et la motivation de son personnel.

Les plus anciens salariés, dont certains ont fait toute leur carrière dans cette société, forment aujourd'hui les apprentis et transmettent leur amour du métier.

Des solutions économiques et respectueuses de l'environnement

La confiance des acteurs locaux, tant privés que publics, a permis le développement de cette société depuis plus de 40 ans.

Plus que jamais, la proximité est une valeur à défendre :

- Pour une qualité de dialogue entre les intervenants
- En faveur de l'environnement.

C'est dans ce sens que la SAS GERVAIS GILLES a agrandi son entreprise avec un deuxième entrepôt et une plate-forme de stockage qui permet notamment le recyclage des gravats.

Elle œuvre également sur la mise en place de récupérateur d'eaux pluviales, préparation pour géothermie, aérothermie… et reste attentive aux nouvelles technologies pour répondre à toute sollicitation.

Activité :

Aujourd'hui la SAS GILLES GERVAIS est au service des particuliers, des promoteurs et des collectivités territoriales dans les domaines suivants :

- Terrassement et VRD
- Aménagement
- Environnement
- Réseaux gravitaires et sous pression
- Transports

Quelques chantiers sur lesquels la SAS GERVAIS GILLES a participé :

Sur la commune de Viuz-en-Sallaz : *L'aménagement autour de la mairie, la construction du terrain de football et plus récemment du gymnase.*
Mais également la réhabilitation des conduites d'eau potable et l'extension du réseau des eaux usées sur plusieurs secteurs de la commune (et aujourd'hui avec le Syndicat Intercommunal des Rocailles et de Bellecombes ainsi que SI Peillonnex), les VRD de programmes immobiliers, sans compter le terrassement de nombreuses maisons individuelles.

Dans la Communauté de Communes des 4 Rivières : *Aménagement du centre village de Ville-en-Sallaz et Saint-Jeoire, Aménagement de sentiers et pistes sur les communes de Faucigny, Marcellaz, Peillonnex, et Saint-Jean de Tholome (en cours de réalisation)*

Plus largement dans le bassin genevois : *Construction d'une pharmacie à Cranves-Sales, Maisons jumelées à Bonne, programmes immobiliers, etc.*

www.gervais-tp.com

La société Gervais
Elodie COPPEL, conseillère municipale

Présentation du réseau territorial de cancérologie Oncoléman

Depuis 2009, le réseau de santé Oncoléman a été créé pour accompagner et coordonner les parcours des patients cancéreux de la Haute-Savoie et du Sud de l'Ain.

Les patients les plus fragiles nous sont signalés par des professionnels de santé lorsque s'ajoutent à la maladie des problèmes psychologiques, sociaux, diététiques et/ou des difficultés à organiser le parcours de soins.

Des coordinateurs d'appui (infirmières et assistantes sociales) proposent aux patients et à leurs familles des visites à domicile afin d'évaluer les problèmes qu'ils rencontrent, d'identifier les professionnels qui s'occupent d'eux et de proposer des actions pour les aider.

Nous faisons aussi le lien avec les professionnels de santé qui interviennent dans la prise en charge afin de compléter les informations, d'échanger sur la situation et de valider un plan personnalisé de santé qui va définir les aides à mettre en place.

Lorsqu'il y a des besoins identifiés de soutien psychologique, de suivi diététique ou d'évaluation par un ergothérapeute, nous disposons de prestations dérogatoires qui permettent de prendre en charge des séances.

Le réseau Oncoléman est une structure associative, financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) comme deux autres réseaux de Haute-Savoie : le réseau 3 Lacs et Montagnes (qui s'occupent des personnes diabétiques de type II) et le réseau du Faucigny (orienté sur les soins palliatifs).

A la demande de l'ARS, ces trois réseaux sont en train de se rapprocher pour accompagner et aider les professionnels libéraux dans la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, pour lesquels se cumulent des fragilités psychologiques et médico-sociales.

Afin de répondre au mieux à cette demande, nous allons proposer un numéro de téléphone unique à partir de décembre 2015, disponible pour les professionnels de santé mais aussi pour les patients et les familles.

Les situations signalées seront suivies par les coordinateurs d'appui répartis en quatre antennes sur le territoire : Annecy – Saint-Julien -en-Genevois – Scionzier et Thonon-les-Bains.

En fonction de la complexité de la situation, les coordinateurs d'appui (infirmiers ou assistants sociaux) pourront apporter de l'information, orienter sur des structures ressources du territoire, mettre en place des dossiers d'aide et/ou se déplacer à domicile pour réaliser une évaluation globale et définir un plan d'aide proche de celui réalisé actuellement par le réseau Oncoléman.

Cette évolution, souhaitée par l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes, a pour objectif d'offrir une réponse plus équitable (parce qu'offerte à l'ensemble des patients) mais aussi plus large, avec une meilleure couverture du territoire de santé.

C'est aussi une volonté de soutenir et d'aider les professionnels de santé du 1er recours qui peuvent avoir des difficultés dans la gestion des situations compliquées.

C'est un enjeu important pour la qualité de la prise en charge des patients et les réseaux de Haute-Savoie sont prêts à s'engager dans ce défi.

Michel ROUTHIER, cadre coordinateur, réseau 3LM et Oncoléman

Infos pratiques

MAIRIE

1040, avenue de Savoie – BP 17
74250 Viuz-en-Sallaz
Tél. 04 50 36 80 39 – Fax 04 50 36 95 75
www.viuz-en-sallaz.fr

Horaires des services administratifs :

- **de l'accueil :**

Lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h 00
13 h 30 - 17 h 00
Samedi : Permanence état civil
9 h 00 - 12 h 00

- **du service de l'urbanisme :**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00
Permanence de l'Adjoint Urbanisme :
sur rendez-vous UNIQUEMENT

- **Service Urbanisme CC4R :**

Contact Simon GLESSER : 04 50 31 68 11

DÉCHETTERIE

L'accès à la déchetterie intercommunale, située à FILLINGES, se fait sur présentation Carte d'Identité et Justificatif de domicile.
1665 route du Chef-lieu
74250 Fillinges
Tél. 04 50 31 13 30

Déchetterie de SAINT-JEOIRE :
Route du Moulin

Horaires d'été
d'AVRIL à OCTOBRE inclus :
Lundi au jeudi :
13 h 30 - 19 h 00
Vendredi et samedi :
9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 19 h 00

Horaires d'hiver
de NOVEMBRE à MARS inclus :
Lundi au mercredi :
13 h 30 - 17 h 00
Vendredi :
13 h 30 - 17 h 00
Samedi :
9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00

Déchets admis :
- papier, carton
- verre
- plastique
- déchets verts : tonte de pelouse, végétaux…
- huile végétale, (friture…)
- ferraille et métaux divers…
- huile de moteur, solvants, peinture, désherbants…
- batteries, accumulateurs, piles…
- pneus (limités à 4 par semaine par foyer)
- gravats (limités à 1 m³ par semaine par foyer)
- déchets encombrants

Bibliothèque Municipale « Cultur'évasion »
34, rue des Écoles - 74250 Viuz-en-Sallaz
Tél. 04 50 36 95 73
bibliothèque.culturevasion@wanadoo.fr
Lundi : 10 h 00 - 12 h 00
Mardi : 16 h 30 - 19 h 00
Mercredi : 16 h 00 - 18 h 30
Vendredi : 16 h 30 - 19 h 00
Samedi : 9 h 30 - 12 h
Pendant les vacances de Noël :
ouvert du lundi au mercredi
aux heures habituelles »

Horaires de tonte
par arrêté du Maire
Jours ouvrables :
8 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 19 h 00
Samedi :
9 h 00 - 12 h 00 et 15 h 00 - 18 h 00
Interdit le dimanche et les jours fériés

Etat civil

Nouveaux commerçants

AB - Taghzouti Multi Services • 4 clos des Camelias - Tél. 06 66 88 89 76
Altimanut • Samuel LAURENZIO - 159 Chemin du Bois du Cry - Tél. 04 50 58 79 82
Arômes & Sens • Magali MAUDELONDE - 1147 avenue de Savoie - Tél. 06 73 09 19 25
Justine Devienne Diététicienne-Nutritionniste • 800 avenue de Savoie - Tél. 06 18 32 35 78
Naturopathe • Isabelle JEANTON - 630 route des Moulins - Tél. 06 64 94 81 80
Orthoptiste • Pauline BROISIN - 800 avenue de Savoie - Tél. 04 50 82 02 08
Saillet Eau S • Didier SAILLET - 230 route du Thy - Tél. 07 83 73 38 22
Travaux Menuiserie • Denis VIGNY - 15 impasse de Sevraz - Tél. 06 77 84 99 63
Valéri'n • Valérie PELLET LAURENZIO - 800 avenue de Savoie, imp. Les 4 Rivières - Tél. 06 59 37 84 76

Agenda des Festivités

JANVIER 2016

Samedi 2
Loto - La Cécilienne
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Vendredi 8
Vœux du Maire
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Dimanche 10
Concours de Belote - UDC-AFN
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Samedi 30
Humoriste MJCI
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

FÉVRIER 2016

Dimanche 7
Repas des aînés St-Blaise - CCAS
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Samedi 13
Loto enfants/adultes - Sou des Ecoles
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Vendredi 19
Don du Sang
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

MARS 2016

Samedi 5
Concert Saint-Patrick - MJCI
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Samedi 12
Repas dansant - APEL
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Samedi 19
Bourse Ptite Enfance - PE4R
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Dimanche 27
The Dansant - Age d'Or
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

AVRIL 2016

Samedi 2
60 ans du Sou des Ecoles
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Dimanche 10
Concours de Belote - UDC-AFN
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Samedi 16
Foire de Printemps
Centre Viuz

Vendredi 29
Don du Sang
Salle 4 Rivières

Vendredi 29
Conférence MJCI
Salle 4 Rivières

Samedi 30
FNACA
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

MAI 2016

Dimanche 1er
Concert Messages - FNACA
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Lundi 16
Brocante - Judo Club
Grand chapiteau

Samedi 21
Foire aux vins - Sou des Ecoles
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Samedi 28
Concert Fête des Mères - La Cécilienne
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

JUIN 2016

Dimanche 12
Fête AMAportée
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Samedi 18
Kermesse - Sou des Ecoles
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »
Fête de la Musique
Centre Viuz

Vendredi 24
Don du Sang
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Samedi 25
Fête de l'APEL
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Numéros utiles

- **Le 15:** le SAMU. A appeler en cas d'urgences médicales ou de détresses vitales.
- **Le 17:** Police secours ou gendarmerie.
- **Le 18:** les pompiers. Un numéro à composer en cas d'accident et d'urgences médicales, d'un incendie ou encore d'une situation dangereuse.
- **Le 112:** il s'agit du numéro d'appel d'urgence européen, valable dans tous les pays de l'Union Européenne.

Meilleurs voeux